



RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

Orienter, informer et accompagner les salariés · 1 jour (7 heures)

PUBLIC CONCERNÉ

Référent harcèlement désigné par le CSE (art. L.2314-1 C. trav.)

Référent désigné par l'employeur — entreprises ≥ 250 salariés (art. L.1153-5-1)

Membres du CSE / CSSCT, RH, managers, dirigeants

PRÉREQUIS

Aucun

DURÉE

1 jour — 7 heures

EFFECTIF

4 à 10 participants

MODALITÉS

Présentiel — inter-entreprises et/ou intra-entreprise

TARIFS (HT)

Inter : 650 € / participant

Intra (groupe) : devis sur demande

DÉLAIS D'ACCÈS

Inter : selon calendrier des sessions

Intra : dates à convenir, sous 2 à 4 semaines

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Être capable de situer le cadre légal et réglementaire relatif au harcèlement sexuel et aux agissements sexistes
- ▶ Être capable d'identifier et de qualifier les situations : harcèlement sexuel, agissement sexiste, agression sexuelle
- ▶ Être capable d'exercer les missions du référent : orienter, informer et accompagner les salariés
- ▶ Être capable de recueillir un signalement et de conduire les entretiens avec la bonne posture
- ▶ Être capable de contribuer à la démarche de prévention de l'entreprise

PROGRAMME

1. Cadre juridique et définitions (1h30)

- Loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018 : obligations de désignation
- Définitions du Code du travail et du Code pénal
- Obligations de l'employeur et sanctions encourues

2. Repérer et qualifier les situations (1h30)

- Distinguer séduction, sexisme « ordinaire », agissement sexiste et harcèlement sexuel
- Notions clés : répétition, consentement, échelle de gravité
- Atelier ludopédagogique : qualifier des situations à partir de cartes-cas concrets 🎲

3. Rôle et missions du référent (1h)

- Référent CSE / référent entreprise : différences et complémentarités
- Acteurs internes et externes ; limites de la mission

4. Recueillir et traiter un signalement (2h)

- La procédure de signalement et le principe de confidentialité
- Conduire l'entretien (victime, mis en cause, témoins) — écoute active
- Jeux de rôle : accueillir un signalement et adopter la bonne posture 🎭

5. Prévenir et sensibiliser (1h)

- Intégrer le risque au DUERP et bâtir un plan d'actions
- Outils de sensibilisation ; élaborer sa feuille de route de référent



RÉFÉRENT HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES

Orienter, informer et accompagner les salariés · 1 jour (7 heures)

ACCESSIBILITÉ

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Contactez notre référent handicap pour adapter votre parcours.

FORMATEUR

LAPLAIGE Vincent-Pascal

MODALITÉS D'ACCÈS

Inscription via formulaire

Inter-entreprises : signature d'une convention de formation au moins 1 mois avant

Intra-entreprises : fourniture du fichier apprenants et signature d'une convention de formation au moins 1 mois avant

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Taux de satisfaction apprenants à chaud

Taux de réussite global à l'évaluation finale des acquis

Taux de satisfaction formateur à chaud

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ▶ Apports théoriques et juridiques illustrés de jurisprudences récentes
- ▶ Études de cas, ateliers en sous-groupes et jeux de rôle
- ▶ Ludopédagogie : cartes-situations pour ancrer les apprentissages 🎲
- ▶ Remise d'un livret stagiaire et de fiches outils (procédure, trame d'entretien)

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

- ▶ Recueil des attentes en début de formation (tour de table)
- ▶ Évaluation des acquis : quiz et mises en situation tout au long de la journée
- ▶ Questionnaire de satisfaction à chaud
- ▶ Remise d'une attestation de fin de formation (formation non certifiante) — feuille d'émargement

CONTACT

Vincent-Pascal LAPLAIGE

07 68 93 41 80

vp.laplaige@np-formations.fr



processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTIONS DE FORMATION